

Guide pratique « Organisation d'un événement responsable »

Le présent document propose aux organisateurs d'événements festifs les clés pour le bon déroulement de ceux-ci.

Références :

- Guide « L'accompagnement des étudiants dans l'organisation d'événements festifs et d'intégration » du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, octobre 2017 ;
- «Charte de labellisation des associations étudiantes », Université Clermont-Auvergne ;
- « Charte des événements responsables », FAGE.

Vos contacts à l'Université de Nantes :

- Le Pôle Vie étudiante : dve@univ-nantes.fr
- Le Service de Santé des étudiants (SSE) : accueil.sumpps@univ-nantes.fr
- La Mission Transformation Ecologique : mte@univ-nantes.fr
- Le Vice-président étudiant : vp-etudiant@univ-nantes.fr
- La Vice-présidente Vie de Campus et Solidarités : julie.morere@univ-nantes.fr
- Ville de Nantes : malory.couasnon@mairie-nantes.fr

Principes directeurs de l'organisation d'événements festifs :

- > **Le respect du cadre légal applicable aux événements festifs ;**
- > **Le respect des règles de sécurité et d'hygiène ;**
- > **La mise en place d'action de prévention des conduites à risques ;**
- > **L'attention portée à l'inclusivité et la lutte contre les discriminations ;**
- > **La lutte contre les comportements violents et le bizutage.**

1) **Prévention :**

Le bon déroulement d'un événement passe premièrement par l'anticipation des potentiels risques en procédant à la formation de l'équipe organisatrice et en combinant différents moyens de prévention.

➤ **Formation des membres de l'association**

Diverses formations, directement dispensées ou pouvant être financées par l'Université contribuent à la sécurisation des événements. On peut citer les diplômes de **secourisme** (PSC1, PSC2, PSE1...), les formations dites « **incendie** » (EE, EPI, ESI) nécessaires pour l'utilisation de certains lieux, ou les formations de **premier secours en santé mentale** permettant de réagir face à une personne présentant des troubles avant l'intervention de professionnels.

TIPS : Prendre contact avec le Pôle Vie Etudiant ou le SSE pour définir ses besoins en formation et se faire accompagner.

➤ Prévention des conduites à risque

La tenue d'événements festifs peut favoriser la consommation d'alcool et de substances psychoactives, toutes deux sources importantes de décès des jeunes sur la route. Les risques d'IST et MST doivent également attirer notre attention puisque 56% des étudiant.e.s ne se protègent pas systématiquement lors de rapports sexuels (HEYME, juillet 2019). Des **stands de prévention avec mise à disposition de matériel** (préservatifs, alcotests, information sur les risques des substances psychoactives...) et l'organisation de navettes pour éviter la venue en véhicule individuel permettent d'éviter la mise en danger personnelle des participant.e.s.

TIPS : Placer les stand sur un lieu de passage obligatoire, prévenir de sa présence sur le lieu par des affiches et du matériel à disposition.

2) Dispositif de sécurité :

Lors d'un événement, plusieurs facteurs de risques sont à prendre en compte, majorés dans le cas d'événements festifs. Une bonne connaissance de la réglementation en matière de consommation d'alcool, de conduites discriminantes et de bizutage est nécessaire, ainsi que la mise en place de dispositifs pour éviter tout incident.

➤ Définition de membres à responsabilité lors des événements

Lors d'un événement, en plus de la simple gestion des activités proposées, l'organisation peut **désigner des personnes référentes « sécurité et prévention »** ayant rôle d'équipe de médiation. Facilement identifiables par les participant.e.s, elles sont en charge d'en assurer le bon déroulement en prévenant des conflits, répondant aux sollicitations et en étant une ressources sûre pour toute personne. Ce dispositif **ne se substitue pas à la présence d'une équipe de secouristes professionnelle** (ex : Croix Rouge) plus qu'encouragée.

TIPS : Prévoir un roulement chez les référent.e.s au long de l'événement en s'assurant au préalable que chacun.e s'engage à être en capacité physique et émotionnelle d'en assurer la charge.

➤ Risques liés à l'alcool

Dans les Pays de la Loire, on observe chez les 18-30 ans 41% de consommateurs hebdomadaires d'alcool, un chiffre supérieur à la moyenne nationale (BSP, ARS Pays de la Loire, janvier 2021). La connaissance de la réglementation en termes de consommation et vente d'alcool est indispensable à la tenue d'un événement disposant d'un bar. La loi sur les débits de boisson interdit la vente d'alcools forts sans **licence et le service gratuit de boissons alcoolisées**. Une demande d'**autorisation de tenue d'un bar à la municipalité** est nécessaire. Une vigilance particulière doit être accordée aux **personnes mineures** dont la consommation d'alcool est interdite. Prévoir la quantité de boisson permet d'éviter la

surconsommation et les dérives : l'OMS conseille une norme de 4 verres par personne. Plusieurs dispositifs de lutte contre l'alcoolisation peuvent être mis en place : ne plus servir après une certaine heure, réaliser des « quart d'heure sans alcool » avec service de boissons non alcoolisées uniquement, mettre en place des tarifs encourageant la consommation de « softs », etc. Il est évidemment du devoir des responsables de bar de refuser de servir les personnes en état d'ébriété et de les signaler aux équipes de secouriste pour une prise en charge.

TIPS : Utiliser des marques sur la main plutôt que des tickets boisson ou des bracelets pour comptabiliser les consommations permet d'éviter les fraudes.

➤ Bizutage

L'article 225-16-1 du Code pénal définit le bizutage comme « *le fait pour une personne d'amener autrui, **contre son gré ou non**, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif* ». Cet acte est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende. Outre la sanction pénale pour l'auteur, l'acte de bizutage a des répercussions longues pour les victimes. La précision « *contre son gré ou non* » fait référence au fait que le phénomène de **pression sociale** peut contraindre une personne à s'auto-placer dans une situation de bizutage sans pouvoir la décliner : **laisser la possibilité de « ne pas faire une activité » n'est donc pas suffisant**. La responsabilité d'un acte de bizutage s'étend de la personne l'ayant commis à toutes celles y ayant contribué et n'ayant rien fait pour l'empêcher. Une vigilance particulière doit être portée aux ancien.ne.s étudiant.e.s se rendant aux événements de rentrée avec l'envie de perpétuer ces « traditions ».

Aucune activité dégradante, humiliante, susceptible de blesser, choquer ou mettre mal à l'aise une personne ne doit donc être proposée dans le cadre d'événement. Chaque individu ayant une perception différente de ces actes, une très grande vigilance doit être portée au choix des activités. Pour les temps d'accueil, de nombreuses activités sportives, culturelles, ludiques, de découverte... existent.

TIPS : Annoncer les activités à l'avance aux étudiants pour recueillir leurs retours et éventuellement les adapter.

➤ Lutte contre les discriminations et les Violences Sexistes et Sexuelles

La première mesure pour garantir un événement responsable est son **inclusivité** et son **accessibilité** à tou.te.s. L'organisation doit prendre en compte l'accessibilité des activités aux personnes à mobilité réduite, avec des troubles auditifs ou visuels, mais également aux personnes en situation de handicap mental. Le choix des espaces, des activités, des couleurs

des supports, de l'intensité sonore, la mise à disposition de « coins calmes »... sont autant d'aménagements permettant l'accès aux événements pour le plus grand nombre.

Dans le rapport d'enquête 2020 de l'Observatoire étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), 34% des étudiant.e.s ont déclaré avoir été **victime ou témoin de violences sexuelles** et 12% suggèrent la mise en place d'actions de prévention lors des soirées et par les associations. Des campagnes de communication et de sensibilisation sur la thématique des VSS doivent être mises en place lors des événements pour lutter contre toute forme de harcèlement et violence. Les organisateurs doivent sanctionner les comportements violents et discriminants avec exclusion des responsables et ne pas hésiter à faire appel aux forces de l'ordre en cas de comportements inappropriés. Des formations existent et peuvent être proposées aux membres de l'organisation et aux participant.e.s.

TIPS : En plus des dispositifs de prévention des VSS indispensables, définir plusieurs personnes ressources, formées, facilement identifiables vers qui les participant.e.s peuvent se tourner.

➤ **Eco-responsabilité des événements**

Enjeu majeur actuel, la protection de l'environnement est une question centrale à anticiper pour l'organisation d'un événement. Le choix des modes de transport pour se rendre sur l'événement, des activités, des partenaires, des produits proposés, du matériel... sont autant de sujets sur lesquels l'impact environnemental peut être réduit. Utiliser du matériel réutilisable pour réduire les déchets et rendre accessible l'événement en transports en commun est un premier réflexe à avoir.

TIPS : Contacter la Mission Transformation Ecologique (MTE) de l'Université de Nantes pour se faire accompagner sur l'éco-responsabilité des événements.

Ressources :

Organiser une soirée responsable : [Montetasoirée](#)

Eclaireur de soirée 2021 - Ville de Nantes : [à demander à la DVE.](#)

Addictions : [Addictprev](#)

Sécurité routière : [Préventionroutière.asso](#)

Bizutage : [Contrelebizutage](#)

Lutte contre les VSS : [NousToutes](#)

Inclusivité/handicap : [La Fédération 100% Handinamique](#)

Eco-responsabilité des événements : [Le RESES](#)